

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC690

présenté par  
M. Portier**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	10 000 000	0
Recherche spatiale	0	10 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accélérer la recherche scientifique sur le handicap, et notamment les handicaps rares et psychiques.

Accélérer la recherche dans ce domaine est une question d'équité, d'innovation et d'inclusion, avec un impact potentiellement significatif sur la qualité de vie des personnes actuellement en situation de handicap et sur toute la société. Pourtant, plusieurs domaines de recherche sont encore largement inexploités ou très incomplet, c'est pourquoi il convient de donner un coup de pouce à la recherche universitaire afin de faire progresser la recherche.

L'amendement procède à une hausse de 10 millions d'euros (AE et CP) au niveau de l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ; et d'autre part, à une baisse d'un même montant sur l'action 01 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » au sein du programme 193 « Recherche spatiale ».